

**REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA DES CIRCUITS 2024
FANATEC GT WORLD CHALLENGE POWERED BY AWS**

**23, 24 et 25 août 2024
Circuit de Nevers Magny-Cours**

Ce règlement complète le règlement particulier des circuits « Asphalte ».

Organisateur administratif :

Association Sportive Automobile Circuit Nevers Magny-Cours
Technopole
58470 Magny-Cours

Organisateur technique :

SRO PARIS
34 avenue George V
75008 PARIS

Organise le Championnat de France FFSA des Circuits sur le circuit de Nevers Magny-Cours les 23, 24 et 25 août 2024

Organisateur administratif : ASA de Magny-Cours
Nom de l'épreuve : Championnat de France FFSA Des Circuits
Date : 23, 24 et 25 août 2024
Nombre de Jours : 3 jours
Niveau de l'Épreuve : National PEA
VISA de la Ligue : Numéro : 49 délivré le : 25 mai 2024
Permis d'Organisation FFSA : Numéro : délivré le :



Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P OFFICIELS

COO:	Patricia KIEFER	Licence n° : FFSA 42244
Manager Général :	Laurent GAUDIN	Licence n° : FFSA 136816
Directeur Sportif :	Antonio CAZZAGO	Licence n° : RACB 4245
Directeur Technique :	Claude SURMONT	Licence n° : RACB 2774

Collège des Commissaires Sportifs 1 :

Fanatec GT World Challenge Europe powered by AWS

Président :	Luis ROBY	Licence n° : PT 24/0610
Permanent :	Jordi PARRO	Licence n° : CD-992-ESP/CAT
National :	Jean Luc RENO	Licence n° : FFSA 10314
Secrétaire Sportive :	Murielle POUPIER	Licence n° : RACB 3515

Collège des Commissaires Sportifs 2 :

Championnat de France FFSA GT

Président :	René PASCOU	Licence n° : FFSA 14181
Permanent :	Sylvain ARRIGHI	Licence n° : FFSA 175703
National :	Jean-Pierre TISLER	Licence n° : FFSA 5221
Secrétaire du Collège :	Bernard SOUFFLET	Licence n° : FFSA 18577

Collège des Commissaires Sportifs 3 :

Championnat de France FFSA Tourisme / Championnat de France F4

Président :	Marielle VAILLES	Licence n° : FFSA 7644
Permanent :	Nathalie BERNARD	Licence n° : FFSA 171292

Championnat de France F4

Président :	Nathalie BERNARD	Licence n° : FFSA 171292
Permanent :	Marielle VAILLES	Licence n° : FFSA 7644

Championnat de France FFSA Tourisme / Championnat de France F4

National et Secrétaire du Collège :	Denis DUROC	Licence n° : FFSA 147050
-------------------------------------	-------------	--------------------------

Collège des Commissaires Sportifs 4 :

Clio Cup Series / Trophée Mitjet 2L

Président :	Roger GUILLEMAIN	Licence n° : FFSA 66508
Permanent :	François MONSALLIER	Licence n° : FFSA 4146
National :	Joël DORADOUX	Licence n° : FFSA 1383
Secrétaire du Collège :	Alain CAILLE	Licence n° : FFSA 4822

Relation Concurrents : Opérateurs des Championnats

Safety Car / Leading Car

Pilote Safety-Car Fanatec GT:	Christopher CAMPBELL	Licence n°: RACB 4256
Pilote Safety-Car:	Jérôme DO VALE	Licence n°: FFSA 46401
Pilote Leading-Car:	Ghislain VERRIEST	Licence n°: RACB 3021

Pilote Conseiller :

Championnat de France FFSA GT :	Christopher CAMPBELL	Licence n°: RACB 4256
Championnat de France FFSA Tourisme :	Christopher CAMPBELL	Licence n°: RACB 4256

Directeurs de Course :

Championnat de France FFSA GT :	Alain ADAM	Licence n° : RACB 1632
Championnat de France FFSA Tourisme :	Joël DO VALE	Licence n° : FFSA 7681

Championnat de France F4 :	Joël DO VALE	Licence n° : FFSA 7681
Fanatec GT World Challenge powered by AWS:	Alain ADAM	Licence n° : RACB 1632
Clio Cup Series :	Pierre DELETTRE	Licence n° : RACB 0579
Trophée Mitjet 2L :	Julian CANIVENQ	Licence n° : FFSA 188870
Directeur Sportif FFSA :	Joël DO VALE	Licence n° : FFSA 7681
Directeur de Course adjoint		
Championnat de France FFSA GT :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : FFSA12431
Championnat de France FFSA Tourisme :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : FFSA 12431
Championnat de France F4 :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : FFSA 12431
Fanatec GT World Challenge Powered by AWS:	Joël DO VALE	Licence n°: FFSA 7681
Incident	Julian CANIVENQ	Licence n° : FFSA 188870
Track Limits	Marta SANTAMARIA	Licence n° : DC-2011-ESP/CAT
Clio Cup Series:	Pierre-Louis DELETTRE	Licence n° : RACB 3162
Directeur de course ajoint en charge des paddocks et des horaires	William WATTE	Licence n° : RACB 2651
Directeurs de Course adjoints tous plateaux :		
	Lucien BILLARD	Licence n° : FFSA 9819
	Bertrand CHATAGNIER	Licence n° : FFSA 112613
	Christophe GUIDET	Licence n° : FFSA 37329
	Christian GUEGUEN	Licence n° : FFSA 9258
Secrétaire de meeting :	Isabelle RENOU	Licence n° : FFSA 136518
Commissaires Techniques :		
Fanatec GT World Challenge pwd by AWS:	Alain MARQUET	Licence n°: RACB 2265
	Adriano d'ANIELLO	Licence n°: RACB 3341
	Nadia SOYEZ	Licence n° : RACB 3763
Championnat de France FFSA GT :	Christophe OLIVIERI	Licence n° : FFSA 196602
	Jean-Marc PETINGER	Licence n° : FFSA 236553
Championnat de France FFSA Tourisme :	Cédric DAURAT	Licence n° : FFSA 111570
Championnat de France F4 :	Fabrice CATHERINE	Licence n° : FFSA 137368
Clio Cup Series	Philippe MOLINIER	Licence n° : FFSA 320356
	Agathe LOUCHART	Licence n° : FFSA 144172
	Ass: Etienne FAIVRE	Licence n° : FFSA 360253
Trophée Mitjet 2L :	Michel CHEVRIER	Licence n° : FFSA 217124
Commissaires Techniques ASA (pneumatique) :		
Stagiaire	Floriane HURTAUD	Licence n° : FFSA 353233
Officiel Pit-Lane :		
Championnat de France FFSA GT, Championnat de France FFSA Tourisme, Fanatec GT World Challenge Powered by AWS :		
Pit-Lane Officier	Ghislain VERRIEST	Licence n° : RACB 3021
Médecin Chef :	Richard LENEUF	Licence n° : FFSA 130807
Commissaire délégué à la Sécurité :	Hugues CORDE	Licence n° : FFSA 123215
Chronométrage Swiss -Timing :	Steffen RUHL	Licence n° : DMSB 1144260
	Daniel SCHULZE	Licence n° : RACB 3722

Responsables Média-Presses SRO :

International	Emma SPEARING	Licence n° : RACB 4341
National	Aurélien BAIT	Licence n° : FFSA 328232

Responsable des Commissaires :

Commissaire Adjoint	Philippe DERKAOUI	Licence n° : FFSA 2449
Commissaire Adjoint	Michel COULOMB	Licence n° : FFSA 2447
Commissaire Adjoint	Alain IMBERDIS	Licence n° : FFSA 208272

Responsable Sortie Pit-Lane : à désigner

Comité sportif Championnat de France FFSA GT - Championnat de France FFSA Tourisme :

Président du collège CF FFSA GT	René PASCOUAU	Licence n° : FFSA 14181
Président du collège CF FFSA Tourisme	Marielle VAILLES	Licence n° : FFSA 7644
Directeur d'épreuve FFSA	Joël DO VALE	Licence n° : FFSA 7681
Manager général	Laurent GAUDIN	Licence n° : FFSA 136816
Superviseur Sportif Officiel	Guy CLAIRAY	Licence n° : RACB 3591

Comité sportif Fanatec GT World Challenge powered by AWS:

Chief Operating officer	Patricia KIEFER	Licence n° : RACB 3489
Responsable ASN	Xavier SCHENE	Licence n° : RACB 2731
Directeur de Course	Alain ADAM	Licence n° : RACB 1632
Directeur Technique	Claude SURMONT	Licence n° : RACB 2774
Directeur Sportif	Antonio CAZZAGO	Licence n° : RACB 4245
Président de Collège	Luis ROBY	Licence n° : PT 24/0610

Administratif ASA

Lucien BILLARD	Licence n° : FFSA 9819
Michel COULOMB	Licence n° : FFSA 2447
Christine POYEN	Licence n° : FFSA 52820

1.2P HORAIRES

Après l'obtention du permis d'organiser par la FFSA, aucun changement d'horaires (essais qualificatifs et courses) ne pourra avoir lieu sans accord de la FFSA.

Voir les horaires ci-joints en annexe.

1.3P VÉRIFICATIONS

Plateaux	Vérif. Administratives	Vérif. Techniques	Briefing pilotes
Championnat de France F4			J22 à 18h
Championnat de France FFSA Tourisme		J22: 13h-19h	V23 à 8h30
Championnat de France FFSA GT	J22: 9h - 18h	J22: 14h-19h	V23 à 9h
MitJet	V23: 8h - 10h	V23: 8h - 10h	V23 à 10h15
Fanatec GT World Challenge powered by AWS	J22: 10h - 12h	J22: 9h - 12h30 & 17h - 19h30	V23 à 11h
		V23: 9h - 11h45	
Clio Cup Series	J 22: 15h - 18h	J 22: 10h - 13h & 15h - 18h	V23 à 12h
	V 23: 9h - 11h	V 23: 8h - 15h & 16h30 - 19h	

Voir règlement Championnat de France FFSA des Circuits 2024

1.3.1.P VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES

Les concurrents engagés à l'année donneront à leur opérateur avant le meeting, copie de leur licence. Les opérateurs vérifieront avant chaque meeting que leurs concurrents ne font pas l'objet d'une suspension de licence. Les concurrents qui s'engagent à la course devront satisfaire aux vérifications prévues dans les règlements particuliers de chaque discipline.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R 331-30 et A 331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Cette épreuve est organisée conformément à la réglementation générale des circuits, et est ouverte aux concurrents et conducteurs titulaires d'une licence Internationale ou Nationale.

Les engagements sont à envoyer à l'opérateur de chaque discipline.

Voir les Règlement Sportifs des séries mentionnées.

3.1P. RECLAMATION ET APPEL

Montant du droit de Réclamation FFSA :	700 euros
Montant du droit d'Appel FFSA :	3 300 euros
Montant du droit d'Appel FIA :	6 000 euros

Montant du droit de Réclamation RACB :	500 euros
Montant du droit d'Appel RACB :	2 000 euros
Droit de Révision RACB :	2 500 euros
Montant du droit d'Appel FIA :	6 000 euros

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

- Championnat de France FFSA GT
- Championnat de France FFSA Tourisme
- Championnat de France F4
- Fanatec GT World Challenge Europe Powered by AWS
- Clio Cup Series
- Trophée Mitjet 2L

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Selon le règlement particulier de chaque catégorie.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit de Nevers Magny-Cours bénéficie d'une licence de Parcours Grade [1](#), valable jusqu'au 09/06/2026.

Le circuit sera obligatoirement parcouru dans le sens **des aiguilles d'une montre**

Longueur du Circuit : 4.411m

Pôle départ arrêté : Droite

Pôle départ lancé : Gauche

Nombre maximal de voitures admises :

Nombre de voitures admises	ESSAIS	COURSE
Championnat de France FFSA GT	62	51
Championnat de France FFSA Tourisme	62	51
Championnat de France F4	48	40
Fanatec GT World Challenge Europe powered by AWS	62	51
Clio Cup Series	62	51
Trophée Mitjet 2L	62	51

Panneau Officiel Affichage Virtuel :

https://www.gt-world-challenge-europe.com/noticeboard?meeting_id=186 -

https://ffsagt.gt4series.com/noticeboard?meeting_id=38

https://www.ffsatourisme.fr/noticeboard?meeting_id=24

Salle de Briefing	: Bâtiment administratif 3ème étage – Salle GORDINI Accès escaliers Cage 1 – Paddock Office
Parc Fermé	: Dans les boxes et sous les tentes
Bureaux Commissaires Sportifs	: à définir
Bureau Directeur de Course	: à définir
Local Vérifications Administratives.	: Bureau du 1 ^{er} étage bâtiment des stands – Dossier à envoyer à l'Asa pour vérification à distance
Local Vérifications Techniques	: Local Technique du circuit et sous les tentes des promoteurs

PARC CONCURRENTS – Paddock

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée.

Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Pendant les heures de fermeture :

- ➔ L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- ➔ Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer,
- ➔ Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateur et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des Prix aura lieu conformément au règlement de chaque catégorie.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1.P COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 22 + stands

Chaque poste est équipé de : 2 extincteurs de 9 kg (1 poudre et 1 CO²)

Nombre minimum de commissaires : 4 par poste + commissaires de stands

1.3.1.P MEDICALISATION

Deux ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale).

Les deux ambulances sont équipées du matériel nécessaire à la réanimation.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Une équipe d'extraction est prévue dans le respect du cahier des charges